

COURS À LA CARTE ET CONFÉRENCES :

CONDITIONS DE FORMATION

Version : Décembre 2023

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions s'appliquent aux personnes inscrites aux **cours à la carte et conférences** dispensés par l'École de naturopathie et de soins naturels Agapê (ci-après : l'école).

2. PRÉREQUIS

L'inscription est ouverte à toute personne majeure. Il appartient à l'intéressé.e de s'assurer de disposer des prérequis nécessaires au bon suivi des cours.

3. INSCRIPTION

L'inscription est considérée comme valable dès acceptation de la part de l'école Agapê.

Une annulation est possible dans les 10 jours après l'inscription ; passé ce délai, elle devient définitive et le prix de la formation est dû et non remboursable. L'annulation du contrat doit être annoncée par écrit, au secrétariat (par courrier ou à info@ecoleagape.ch).

Si l'inscription devait être annulée dans le temps imparti, toutes les données seront supprimées des fichiers de l'école.

4. PRIX

Le coût de la formation est **payable d'avance** au moment de l'inscription.

En l'absence de paiement, l'accès aux cours est suspendu jusqu'à régularisation financière totale. **Le non-paiement du prix n'est pas considéré comme une annulation.**

Les retards répétés peuvent donner lieu à la résiliation immédiate du contrat par l'école.

En cas de retard de paiement et après avoir effectué au minimum 2 rappels écrits, le dossier sera transmis à notre agence externe de recouvrement, qui appliquera des frais de traitement qui seront exigibles selon www.fairpay.ch.

5. OUVERTURE DE LA CLASSE

Pour des raisons d'organisation, un nombre minimal et maximal de places est fixé par l'école. Elles sont attribuées selon l'ordre des inscriptions.

En cas de participation insuffisante, la classe est soit reportée à une date ultérieure, soit annulée. En cas d'annulation, le prix payé est remboursé.

6. REPORT ET ANNULATION DES COURS

En cas de nécessité, l'école se réserve le droit de reporter à une date ultérieure les cours ; **le report ne donne droit à aucun remboursement.**

L'annulation d'un cours intervient en dernier recours. Dans ce cas, le prix payé est remboursé.

7. CADRE LÉGAL ET USAGES PROFESSIONNELS

L'école accorde une attention particulière au respect des normes et usages en vigueur dans les professions enseignées ainsi qu'aux exigences en matière de formation.

Pour préparer au mieux les étudiants aux exigences liées aux professions et leur évolution, l'école peut modifier le programme et le contenu des cours.

8. TAUX DE PRÉSENCE

Le taux de présence de **80% de participation** à la formation est requis pour obtenir l'attestation validant son suivi.

9. ABSENCES

Les cours manqués ne donnent droit à aucun remboursement.

10. EXCLUSIONS

En cas d'arrivées tardives ou d'absences répétées sans motifs valables, d'indiscipline ou de tout comportement contraire aux mœurs ou à la morale, aux intérêts de l'école et/ou des autres participants, l'école peut exclure l'étudiant.e ; elle doit motiver sa décision. Le prix de la formation reste dû.

11. ANNULATION EN COURS DE FORMATION

Tout désistement en cours de formation doit être annoncé par écrit, au secrétariat (par courrier ou à info@ecoleagape.ch). **Le prix de la formation n'est pas remboursable** (peine conventionnelle).

12. SITUATIONS PARTICULIÈRES

Les situations particulières (maladie, accident, etc.) sont traitées au cas par cas. L'étudiant.e annonce sa situation à l'école sans tarder, par écrit, justificatifs à l'appui.

13. PROTECTION DES DONNÉES

Les données sont traitées de manière strictement confidentielle et dans le respect de la législation applicable en matière de protection des données.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'école dispose des droits de reproduction et de mise à disposition de tous les documents et supports de cours transmis dans le cadre de la formation.

Toute utilisation, reproduction ou diffusion des supports de cours par l'étudiant.e à d'autres fins que la formation au sein de l'école sont strictement interdits.

Toute violation peut donner lieu à la résiliation du contrat, des dommages intérêts sont réservés.

15. FOR JURIDIQUE

Toutes les relations juridiques avec l'école sont soumises au droit suisse. En cas de litige, le for juridique est à Sierre.